



Assemblée communale ordinaire
Mardi 12 décembre 2023 à 20h00 à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

1. Discuter et approuver la révision du Plan d'aménagement local (PAL) comprenant le plan de zones, le plan de zones de protection du paysage et de la nature, le plan des dangers naturels périmètre A et périmètre B, le règlement d'affectation du sol et de construction
2. Voter un crédit d'investissement de Fr. 25'000.- pour l'achat d'un logiciel informatique permettant la numérisation de documents et leur gestion informatique
3. Voter un crédit d'investissement de Fr. 41'000.- pour les travaux de réfection sur la place de l'école
4. Voter un crédit d'investissement de Fr. 30'500.- pour le projet de la zone 30km/h (étude, signalisation, marquage)
5. Discuter et approuver le budget 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val
6. Discuter et approuver le budget 2024 de la commune mixte de Corcelles avec la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les taxes communales
7. Divers et imprévus

Dépôt public

Les différents budgets seront déposés publiquement au secrétariat communal et pourront être consultés 30 jours avant l'assemblée communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2,2608 Courtelary contre les décisions.

Corcelles, le 27 octobre 2023

Le Conseil communal